

DECRET N° 2002-278 DU 25 JUIN 2002

Chargeant Monsieur Lazare SEHOUE TO,
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la
Promotion de l'Emploi de l'intérim de Monsieur
Kamarou FASSASSI pour compter du 25
Juin 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

*Yacouba
Hounkponou*

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU** Le décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement
et le décret N°2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

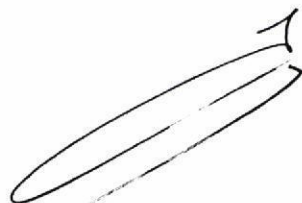
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **25 Juin 2002**, Monsieur Lazare SEHOUE TO, Ministre
de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim de
Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2002

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement**



Mathieu KEREKOU